

20 oct 2022 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 20 octobre 2022

Modification des règles fiscales pour les travailleurs transfrontaliers au/du Luxembourg

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la convention concernant la double imposition conclue avec le Grand-Duché de Luxembourg.

L'avant-projet porte assentiment à un avenant à la convention concernant la double imposition signée le 31 août, qui modifie la règle dite des 24 jours, selon laquelle un travailleur transfrontalier peut rester imposable dans son État de travail même s'il exerce une partie de ses activités professionnelles dans un autre État pendant un nombre maximum de 24 jours par an.

L'objectif du présent avenant est d'étendre la règle de tolérance de 24 à 34 jours en vue de diminuer davantage les démarches administratives pour les travailleurs frontaliers qui peuvent désormais travailler dix jours de plus dans leur État de résidence (p.ex. en télétravaillant) ou dans un pays tiers tout en restant imposables dans l'État d'activité habituel.

Avant-projet de loi portant assentiment à l'Avenant, fait à Luxembourg, le 31 août 2021, à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le protocole final y relatif, signés à Luxembourg, le 17 septembre 1970, tels que modifiés par les avenants du 11 décembre 2002, du 16 juillet 2009 et du 5 décembre 2017

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

RemyEsquiliche Esquinas
Porte-parole (FR)
+32 472 77 08 72
remy.esquiliche@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be